



FFSA
AUTO-CROSS



A.S.A. MEDITERRANEE
33, Route de Montfavet
84000 AVIGNON
☎ - 04.90.89.71.75
06.34.30.79.33 – fax 04.13.33.46.67
mail : asamediterranee@sfr.fr
Site internet : www.asamediterranee.fr

Ecurie VENTOUX AUTO CROSS
Le Bon Remède
84380 MAZAN
☎ 04.90.67.17.54
mail : ventouxautocross@laposte.net

27^{ème} AUTO CROSS DE CANTEPERDRIX

6 et 7 MAI 2017

REGLEMENT

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée, en collaboration avec l'Ecurie VENTOUX AUTO CROSS, organise les 6 et 7 mai 2017 une épreuve NATIONALE d'AUTO CROSS et de SPRINT CAR intitulée « 27^{ème} AUTO CROSS de CANTEPERDRIX »

Cette épreuve compte pour le Trophée national Auto Cross et Sprint Car, le Challenge SUD EST AUTO CROSS (SEAC) enregistrée sous le N° (en cours) et le Challenge CORAC enregistré sous le n°

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le N° 392 en date du 13 avril 2017 et par la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur le sous le N° 19 en date 27 février 2017.

1.1 Officiels

Présidents du Comité d'organisation :	Julien ISNARD et Thierry BRILLARD	
Collège des Commissaires sportifs :		N° Licence
Président :	Marc RECH	11564
Membres :	Jean Marie DELORME	9708
	Jacques SAPIN	5008
Directeur de course général du circuit :	Christian RAINAUD	6150
Directeur de course Adjoint :	Patrick COLOMB	12855
Directeur de course Adjoint pour les départs :	Gérard CENTIME	31211
Directeur de course Adjoint pour les arrivées :	Jean Luc BRETARD	134176
Adjoint à la grille de départ	Fabrice VAWONTERGHEM	1183
Adjoint à la direction de course :	Alain GOUDARD	11564
Commissaire technique responsable SEAC :	Bernard BOUVERAT	7392
Commissaire technique responsable CORAC :	Jean Pierre ROQUES	178808
Commissaires techniques :	David HIELY	33408
	Lismon LAMBERT	3582
	Nicolas JACQUET	196544
	Yvon JOURNAUX	19327
Commissaires Sportifs	René DESROCHES	1726
Chargé des relations avec les concurrents :	Roland FAYARD	30129
Chronométrateur responsable:	GAASCH Josselin	215786
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain :	ISNARD Julien	25032
Médecin chef :	SAMU	
Responsable service presse :	REY Guy	48603

L'organisateur administratif est l'ASA MEDITERRANEE et l'organisateur technique est l'ECURIE VENTOUX AUTO CROSS.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

1.2 Horaires

Parution du règlement le Lundi 6 avril 2017. (Après obtention du visa).

Ouverture des engagements : Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car.

Clôture des engagements le jeudi 27 Avril 2017 minuit.

En cas de non-participation d'un pilote, il devra annuler son engagement avant le 27 Avril à minuit.

Publication de la liste des engagés le 5 mai 2017 sur internet.

L'épreuve se déroulera le samedi 6 et le dimanche 7 mai 2017 sur le circuit de :

CANTEPERDRIX – 84380 MAZAN.

↳ Localisation : LE ROURET - 84380 MAZAN - ☎04.90.67.17.54.

Vérifications administratives et techniques :

Vendredi 5 mai 2017 De 14 h à 19 h

Samedi 6 mai 2017 De 7 h à 8 h 30

Lieu : Circuit de CANTEPERDRIX à MAZAN

Première réunion du Collège des Commissaires sportifs :

Le samedi 6 mai 2017 à 7 h.30

Lieu : Circuit de CANTEPERDRIX à MAZAN. Salle du collège.

Affichage de la liste des concurrents admis aux essais :

Le samedi 6 mai 2017.

Briefing : Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.

Un briefing oral sera organisé 15 mn après la fin des essais sur la ligne de départ.

Essais chronométrés :

Le samedi 6 mai 2017 De 8 h 30 à 12 h

Courses / Manches / Finales :

Le samedi 6 mai 2017 De 13 h 30 à 18 h 45

Le dimanche 7 mai 2017 De 8 h à 19 h

Manches qualificatives A, B et C

Manche A et B: samedi 6 mai 2017 De 13 h 30 à 18 h 45.

Manche C : dimanche 7 mai 2017 De 8 h 30 à 11 h 30.

½ finales et finales : dimanche 7 mai A partir de 13 h 30.

Affichage des résultats provisoires de l'épreuve : 15 minutes après la fin de chaque finale.

Remise des prix :

Le dimanche 7 mai 2017.

Lieu : Sur le circuit à la fin de chaque finale.

1.3 Vérifications (Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

Le vendredi 6 mai 2017 de 14 h à 19 h

Le samedi 7 mai 2017 de 7 h à 8 h 30

Lieu : Circuit de CANTEPERDRIX à MAZAN.

La liste provisoire des pilotes engagés pourra être consultée sur internet sur le forum Auto-cross une semaine avant l'épreuve. La liste définitive sera affichée au minimum 30 mn avant le début des essais chronométrés.

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.2 Engagements

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme Marie Ange ISNARD
1240 Chemin des Brancays - 84380 MAZAN
☎04.90.67.17.54 – Fax 04.90.67.17.54-
Mail : ventouxautocross@laposte.net

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixé au Jeudi 27 Avril à minuit. Pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à 105 €.

Date limite pour déclarer sa non-participation : 27 Avril 2017 à minuit.

3.3 Equipages (Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

3.3.1 Licences : Conforme à la réglementation des licences.

Les pilotes Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint et Sprint Girls sont admis à participer avec une licence régionale ou un titre de participation.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures admises

Toutes les divisions sont admises à participer. (Conformément à la réglementation générale.)

4.3 Toutes les voitures doivent être équipées d'un transpondeur agréé par la FFSA.

4.4 Numéros de course.

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 Parcours.

L'épreuve se déroulera sur le circuit de CANTEPERDRIX – 84380 MAZAN.

Il est long de: 997 mètres et la largeur est de 14 à 18 mètres en moyenne.

Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. sous le n° 84 06 17 0266 AC Nat 0997 le 12/4/2017

6.4 Tableau d'affichage

Il est situé à l'entrée de la pré grille Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au P.C course (face à la ligne de départ). Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 04.90.67.17.54.- 04.90.62.52.14

6.5 Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

1^{ère} réunion du Collège le samedi 6 mai 2017 à 7 h 30 – Lieu : Circuit de Canteperdrix. (Salle du collège)

6.7 Sécurité.

6.7.1 Paddock.

Responsable de la sécurité : Julien ISNARD.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1 Essais. (Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

7.1.2 : Essais chronométrés : A partir de 8h30.

Ils se dérouleront sur 4 tours chronométrés.

A l'issue de la séance d'essais un classement sera établi et tiendra compte du meilleurs temps sur un tour obtenu par chaque pilote dans la séance d'essais. En cas d'ex aequo, les pilotes seront départagés par leur second meilleur temps réalisé sur un tour dans la séance d'essais.

7.2 Briefing.

Briefing : Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.

Un briefing oral sera organisé 15 mn après la fin des essais, sur la ligne de départ.

Présence de tous les pilotes obligatoire. Tenue correcte exigée.

7.3 Course.

Déroulement de l'épreuve : Art.7.3.1 / 7.3.1.1 / 7.3.1.2 / 7.3.1.6 / 7.3.4.2 / 7.4 / 7.5

Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car 2016.

7.5 Départs et départs anticipés.

Les départs seront donnés : AU FEU.

7.6 Parc fermé final.

Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint Car, sous chacune de leur structure.

ARTICLE 8 PENALITES. Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint Car.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS. Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint Car.

ARTICLE 10. PRIX.

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers de chaque finale.

TOUS LES COMMISSAIRES SERONT RECOMPENSES.

Pour les articles non cités : sont conformes à la réglementation générale Auto cross et Sprint car.